



Depuis 1948

## AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration de CARTIER SAADA S.A à Conseil d'Administration Au capital de 52.650.000 Dirhams, réuni le 26 Juin 2018 a arrêté les comptes au 31 Mars 2018.

Les actionnaires de la Société Anonyme CARTIER SAADA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, 285-291 NZI Sidi Ghanem à Marrakech, le Jeudi 06 Septembre 2018 à 15 heures

Les actionnaires sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2017/2018,
- 2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- 3- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visée à l'article 56 et suivants de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approbation des conventions réglementées,
- 4- Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes afférents à cet exercice, et quitus de leur gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice,
- 6- Nommer les administrateurs,
- 7- Nommer les commissaires aux comptes,
- 8- Fixation des jetons de présence annuels à allouer au conseil d'administration,
- 9- Renouvellement des présidents et des membres des comités issus du conseil d'administration,
- 10- Questions diverses,
- 11- Pouvoirs à conférer.

Tout actionnaire peut demander l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour. Cette demande doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

La participation ou la représentation à l'Assemblée est subordonnée, pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives, et pour les titulaires d'actions au porteur, soit au dépôt au siège social des actions au porteur ou d'un certificat d'un dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Les actionnaires réunissant les conditions prévues à l'article 117 de la loi 17-95 relative à la société anonyme ont la faculté de requérir l'inscription des projets de résolutions à l'ordre du jour, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

### TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION AGREE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2017/2018 clos le 31 Mars 2018 ainsi que les opérations qu'elles traduisent.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2017/2018 clos le 31 Mars 2018, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide la répartition suivante :

|                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|
| Résultat de l'exercice 2017/2018    | 7 613 531,02 DH  |
| Report à nouveau antérieur          | 34 311 322,90 DH |
| Bénéfice Distribuable               | 41 924 853,90 DH |
| Dividende (1,00 dirham brut/action) | 5 265 000,00 DH  |
| Reliquat à reporter à nouveau       | 2 348 531,02 DH  |

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle aux administrateurs, les autorisations à conférer en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2017/2018 clos le 31 Mars 2018.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de QUATRE ANNEES:

Madame DEBBAGH AICHA  
Madame EL MAAROUF AICHA  
Monsieur PIERRE CARTIER  
Monsieur THIERRY CARTIER  
Monsieur BENIDER MOHAMED  
Monsieur BERRADA AZIZI EL HADI  
Monsieur DEBBARH MOUNIR MY YOUSSEF  
Monsieur DELIEUZE RENAUD  
Monsieur CHEIKH LAHLOU AYMAN  
Monsieur MEZIANE HICHAM  
et Monsieur DEBBARH MOUNIR MY HASSAN

dans la fonction d'administrateur de la société.

MESDAMES DEBBAGH AICHA et EL MAAROUF AICHA, et MESSIEURS PIERRE CARTIER, THIERRY CARTIER, BENIDER MOHAMED, BERRADA AZIZI EL HADI, DEBBARH MOUNIR MY YOUSSEF, DELIEUZE RENAUD, CHEIKH LAHLOU AYMAN, MEZIANE HICHAM et DEBBARH MOUNIR MY HASSAN

présents ou représentés déclarent accepter ce renouvellement pour 4 années dans la fonction d'administrateur.

Dans les fonctions d'administrateur de la société, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2021/2022 clos le 31 Mars 2022.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de renommer pour une durée de TROIS ANNEES : Monsieur Abdellatif KABBAJ et Monsieur TIJANI ZAHIRI

Dans les fonctions de commissaires aux comptes de la société, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2020/2021 clos le 31 Mars 2021.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe la rémunération des jetons de présence pour l'exercice 2017/2018 DH 10.000,00 pour chaque administrateur.

#### HUITIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration, conformément à son règlement intérieur, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de quatre années c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2021/2022:

##### Au comité d'Audit et de Conformité :

Monsieur Mohammed BENIDER, président du comité  
Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI, membre du comité  
Monsieur Pierre CARTIER, membre du comité  
Monsieur Renaud DELIEUZE, membre du comité

##### Au comité de Réflexion stratégique et Risques :

Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI, président du comité  
Monsieur Pierre CARTIER, membre du comité  
Monsieur Mohammed BENIDER, membre du comité  
Monsieur My Hassan DEBBARH MOUNIR, membre du comité  
Monsieur Thierry CARTIER, membre du comité  
Monsieur Hicham MEZIANE, membre du comité  
Monsieur Renaud DELIEUZE, membre du comité

##### Au comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance :

Monsieur Pierre CARTIER, président du comité  
Monsieur EL Hadi BERRADA AZIZI, membre du comité  
Monsieur My Youssef DEBBARH MOUNIR, membre du comité

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie